

 ACTUALITÉ PAIE

PRIME CARBURANT

1 000 €

Le plafond passe de 600 € à 1 000 €

Jusqu'au
31 décembre
2026



par salarié • sans fiscalité • sans cotisations sociales



Le gouvernement a annoncé *
le 22 septembre 2026

la revalorisation de la prime
carburant, dans un communiqué
officiel.

** On reste dans l'attente des textes de loi
pour les modalités d'application*

Des conditions simplifiées :

- ✓ Aucun justificatif à fournir
- ✓ Pas de condition de lieu de résidence ou de transport en commun
- ✓ Pas de restriction pour le cumul avec d'autres primes



À retenir :

La prime reste facultative pour l'employeur.

Sources :

Gouvernement : <https://www.info.gouv.fr/actualite/aides-au-carburant>

Droits d'auteur © septembre 2026, CASSIOPAIE

CASSIOPAIE

29, Rue Maurice Flandin 69003 LYON

Tel : 04 28 00 06 69

www.cassiopaie.com